



CONSEIL SCOLAIRE
CATHOLIQUE
DE DISTRICT DES
**GRANDES
RIVIÈRES**

**IL EST IMPORTANT QUE CE COMMUNIQUÉ SOIT AFFICHÉ EN TOUT
TEMPS AU TABLEAU DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL.**

SSTCOM – avril 2017

LE COMITÉ MIXTE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Communiqué



Le Jour de deuil national, célébré chaque année au Canada le **28 avril**, rend hommage aux personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées, ou qui sont devenues malades en milieu de travail ou par suite d'une tragédie en milieu de travail.

Commémoration

Le Jour de deuil national n'est pas seulement un jour pour rendre hommage aux personnes qui sont mortes ou qui ont été blessées par suite d'une tragédie en milieu de travail, mais est aussi un jour pour renouveler l'engagement à améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail et à prévenir les blessures, les maladies et les décès.

Le 28 avril, le drapeau canadien sera hissé à mi-mât sur la colline du Parlement et sur tous les immeubles du gouvernement fédéral. Les employeurs et les travailleurs commémoreront le Jour de deuil de plusieurs façons. Ils peuvent allumer des bougies, déposer des couronnes ou porter une épingle commémorative, un ruban ou un brassard noir, et observent un moment de silence à 11 h.

Extraits de textes tirés de la CCHST

SOYEZ TOUJOURS PRUDENTES ET PRUDENTS